Metz (57) : après la mise en cause d’un policier par LFI, l’enquête pour agression sexuelle classée sans suite « pour absence d’infraction »

29/10/2026 à 16h45



Le procureur de la République de Metz, David Touvet, a annoncé mercredi 28 octobre le **classement sans suite pour absence d’infraction** de l’enquête visant un policier après l’interpellation d’une adolescente de 14 ans, le 5 octobre, lors du mouvement lycéen.

Une vidéo de douze secondes avait été abondamment diffusée sur les réseaux sociaux. La députée LFI Sophia Chikirou l’avait notamment relayée, affirmant : « Le geste de ce policier sur cette enfant n’est pas innocent ni accidentel ». Elle avait appelé le ministre de l’Intérieur Laurent Nuñez à réagir. Selon RTL, d’autres élus insoumis avaient également interpellé le ministre à ce sujet.

Entendue par l’IGPN dès le 6 octobre, l’adolescente avait pourtant réfuté tout acte de violence ou d’agression sexuelle à son encontre. Son représentant légal n’avait pas déposé plainte. Après vérification, la justice a conclu à l’absence d’infraction.

De son côté, le policier a déposé plainte pour diffamation publique. Le parquet indique que les investigations liées à cette plainte se poursuivent, notamment sur des faits susceptibles de relever de la diffamation et du cyberharcèlement. La mise en cause publique initiale avait donc précédé l'établissement des faits par l'enquête.

Sources : Le Parisien, 29 octobre 2026 ; RTL, 6 octobre 2026.